Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT

L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le cahier des charges Vacherin fribourgeois, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 22 décembre 2005 de l'Office fédéral de l'agriculture, modifiée par les décisions des 27 mai 2014, 11 juillet 2018, et 6 juin 2019;

sont respectées par:

Vacherin fribourgeois SA - VAFSA
Rue de l'Industrie 3
1630 Bulle

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Vacherin fribourgeois AOP

Ce certificat est valable jusqu'au 31 mai 2025
No enregistrement OIC-VFR-AFF-0623-70496
Lausanne, le 15 juin 2023

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Robin Zambaz
Directeur

e-certificat

SWISS ACCREDITATION sas.admin.ch SCESp 0054

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

Avenue d'Ouchy 66 / CP 1080
1001 Lausanne
t. 021 601 53 75
f. 021 601 53 79
www.oic-izs.ch
info@oic-izs.ch